

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 26 avril 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, Mme CABIROL,
MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. HAAS (excusé), WITTMER, RUSTENHOLZ.

DEL. N° 17 /1999

OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'ANIMATION DU VERGER CONSERVATOIRE ECOLE DE GUNSTETT

Le Président informe le Bureau que la Commune de Gunstett vient de prendre en charge le verger planté par M. le Curé Winninger. Ce verger contient plus de 130 arbres dont environ 80 variétés de poires.

En accord avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, il est prévu de transformer ce verger en verger école et conservatoire ayant pour objet l'identification, l'étude et la conservation des variétés de poires anciennes et récentes, la constitution de banques de données, l'organisation de formations, démonstrations et visites.

L'entretien et la pérennité du verger seront assurés par la Commune de Gunstett.

Le Bureau,

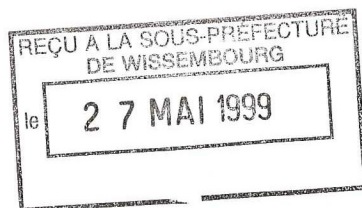
- VU le projet de création d'un verger école et conservatoire présenté par la Commune de Gunstett***
- VU la proposition de convention multipartite entre :
la Commune de Gunstett,
la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin,
l'Association Fruits, Fleurs et Nature de Woerth et environs,
l'Amicale « Verger école conservatoire »
la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer
définissant la conduite générale du verger conservatoire, mais ne prévoyant pas d'implication financière de la Communauté de Communes***
- VU le Comité de pilotage constitué des parties précitées***
- VU la délibération du 23 septembre 1996 du Conseil Communautaire approuvant le Contrat d'Objectifs 1996 – 2000 de la Communauté de Communes associée à la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn***

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

sur proposition du Bureau restreint, et à l'unanimité :

. approuve la convention d'entretien et d'animation du verger conservatoire école de Gunstett

. autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que l'annexe au règlement intérieur qui détermine les conditions de participation de la Communauté de Communes dans le cadre des actions globales organisées sur l'ensemble du territoire de la Vallée de la Sauer pour l'entretien et la pérennité des vergers traditionnels- dans le cadre de leur valorisation économique et paysagère-.



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 11 mai 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

